



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2018

DELIBERATION N° 100/06/2018 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION AIDES A LA PIERRE PARC PUBLIC ET PARC PRIVE - ANNEE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 1

Monsieur, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE

Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 juillet 2015, le Conseil Communautaire a autorisé la Présidente à signer les conventions de délégation des Aides à la Pierre pour une nouvelle durée de six ans, 2015 – 2020. Cette délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement et celle de la gestion des aides à l'habitat privé dans le cadre de l'ANAH fait l'objet d'avenants annuels qui permettent d'actualiser les objectifs et les financements délégués.

Pour l'année 2018, il convient ainsi d'adopter les avenants suivants et d'autoriser Madame la Présidente à signer ces deux documents.

Les objectifs et financements délégués par l'Etat pour l'année 2018 sont :

A. Les objectifs quantitatifs prévisionnels pour 2018

A.1 - Le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux

La programmation comporte 95 logements locatifs sociaux dont :

- 23 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration)
- 49 logements PLUS (prêt locatif à usage social)
- 10 logements PSLA (prêt social de location accession)
- 13 logements PLS (prêt locatif social)

A.2 - Parc privé : la réhabilitation du parc privé ancien

Pour l'année 2018, les objectifs concernant la requalification du parc privé ancien sont de 100 logements :

- le traitement de 10 logements propriétaires bailleurs
- le traitement de 90 logements occupés par leurs propriétaires au titre notamment de la lutte contre la précarité énergétique (69 logements), de l'aide pour l'autonomie de la personne (20 logements), ou de l'habitat indigne et très dégradé (1 logement).

Il est prévu pour 2018 de conventionner les 10 logements locatifs privés à loyer social.

B. Modalités financières pour 2018

B.1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'Etat

Pour 2018, l'enveloppe des droits à engagement est fixée à 921 221 € soit 167 400 € pour le parc public et 753 821 € pour le parc privé (crédits ANAH hors aide FART).

B.2 : Répartition des droits à engagement entre logement locatif social et l'habitat privé

Pour 2018, l'enveloppe est répartie de la façon suivante :

B.2.1. Pour l'habitat public

Programmation 2018 :

	Nombre de logements	Montant de subvention en €
PLUS	49	0 €
PLAI Ressources	23	167 400 €
S/ TOTAL PLAI	23	167 400 €
S/ TOTAL PLUS et PLAI	72	167 400 €
PLS Familiaux	13	
S/ TOTAL PLS	13	

PSLA	10	
S/TOTAL PSLA	10	
TOTAL	95	167 400 €
Reliquat 2017		30 280 €
Dotation 2018		137 120 €
TOTAL	95	167 400 €

Remarques :

En 2018, en supplément des montants forfaitaires, des bonus cumulables pourront être accordés par PLAI :

- Communes concernées par la loi SRU : bonus de 1000 €
- Production de PLAI Acquisition//Amélioration : bonus de 900 €
- Production de PLAI Structure : bonus de 500 €
- Production de PLAI Adapté : bonus de 500 €

Pour 2018, la proportion de PLAI familial est fixée à 32 %.

B.2.2. Pour l'habitat privé

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe des droits à engagement destinée au parc privé est fixée à 753 821 €, dont 105 000 € de dotation pour l'ingénierie.

Aides pour le programme « Habiter mieux »

L'enveloppe des droits à engagement Etat allouée au délégataire dans le cadre de ce programme est fixée, pour l'année 2018, à 104 522 euros.

B.3: Interventions propres du délégataire

Pour 2018, le montant des crédits qu'il affecte sur son propre budget à la réalisation des objectifs de la convention s'élève à 152 500 € dont 0 € pour le logement locatif social et 152 500 € pour l'habitat privé (dont 52 500 € pour la partie ingénierie OPAH et étude pré opérationnelle d'OPAH).

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à signer l'avenant 2018 à la convention de délégation de compétence,
- autoriser Madame la Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à signer l'avenant 2018 à la convention de délégation pour la gestion des aides de l'habitat privé.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à signer l'avenant 2018 à la convention de délégation de compétence,
- d'autoriser Madame la Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à signer l'avenant 2018 à la convention de délégation pour la gestion des aides de l'habitat privé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

03 JUIL. 2018

De sa publication le :

03 JUIL. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

